

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Assemblée nationale: quatre membres du gouvernement sous le feu des questions des députés

**LES** ministres des Eaux et Forêts, le Pr Lee White, de l'Enseignement supérieur, Patrick Mouguiama Daouda, et de la Santé, le Dr Guy-Patrick Obiang Ndong, du Pétrole, Vincent de Paul Massassa, étaient hier face aux élus du peuple.

J.KOMBILE MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

**S**USPENDUE depuis plusieurs mois, la séance des questions orales au gouvernement a repris hier au siège provisoire de l'Assemblée nationale. C'était au cours de la séance plénière dirigée par le 2e vice-président de cette institution, Albert-Richard Royembo, élu du 3e siège de la commune de Port-Gentil.

Cet exercice, consacré par les dispositions de l'article 61 de la Loi fondamentale, permet aux députés de contrôler et d'évaluer l'action gouvernementale, en plus des interpellations, commissions d'enquête et autres motions de censure. Pour cette reprise, les ministres des Eaux et Forêts, le Pr Lee White, de l'Enseignement supérieur, Patrick Mouguiama Daouda, de la Santé, le Dr Guy-Patrick Obiang Ndong, du Pétrole, Vincent de Paul Massassa, ont apporté des éclaircissements aux interrogations soulevées respectivement par les députés du Rassemblement de la restauration des valeurs (RV) du 5e siège du département du Woleu (canton Woleu), Serge Ndong Obame, des Démocrates (LD) du 1er siège du département de la Basse-Banio, Martial Fouty Frateli, et du Rassemblement pour la patrie et la modernité (RPM), du 3e siège de l'Ogooué et des Lacs, Jean-Robert Gouloungana (lire par ailleurs).

Des préoccupations qui traduisent, en grande partie, celles de leurs électeurs confrontés, entre autres, à la problématique du conflit homme-faune. Mais également soucieux de cerner la pertinence de l'orientation des nouveaux bacheliers vers l'Office national de l'emploi (ONE), désireux d'appréhender les subtilités du nouveau Code des hydrocarbures et la relance de l'activité pé-

trôlière dans notre pays, et avides de s'imprégner des contours de la limitation du nombre de vols internationaux desservant notre pays en cette période de crise sanitaire. Des questions portant sur des domaines précis, vu que celles portant sur la politique générale du gouvernement ne peuvent être adressées qu'au Premier ministre.

Dans tous les cas, conformément aux dispositions de la Constitution, les membres du gouvernement se sont bien prêtés à cet exercice en répondant clairement aux questions posées par les élus du peuple et en leur fournissant des précisions et autres éléments d'information. Entendu que les questions ont été appelées par



Albert Richard Royembo, 2e vice-président de l'Assemblée nationale, présidant la plénière.

le président de séance dans l'ordre de leur inscription, tel que l'énonce l'article 110 alinéa 4 du Règlement de l'Assemblée nationale.

Qu'à cela ne tienne, avec ce re-

tour de la séance de questions orales au gouvernement, l'Assemblée nationale jouit désormais de tous ses prérogatives et moyens de contrôle de l'action du gouvernement. Ce qui ne

peut être que bénéfique pour le fonctionnement de notre démocratie. Reste à savoir si elle sera mensuelle comme le prescrivent les dispositions de la Loi fondamentale.

## Et si c'était désormais la bonne ?

ONDOUBA'NTSIBAH  
Libreville/Gabon

" (...) Dans le cadre de nos missions de contrôle et d'évaluation de l'action gouvernementale, nous allons nous efforcer d'appliquer la périodicité désormais mensuelle des questions orales au gouvernement, en plus de celles suscitées à tout moment par l'actualité, afin de traduire les préoccupations légitimes de nos concitoyens". Ainsi parlait Faustin Boukoubi, le président de l'Assemblée nationale, à l'ouverture de la 1ère session ordinaire de l'année 2021.

Et de sensibiliser les députés, parla même occasion : "Je sais toujours compter sur votre sens de responsabilité, votre loyauté aux institutions de la République, sur l'expression objective de vos opinions, sans renier vos sensibilités respectives, dans la rectitude qui nous caractérise et dans le respect des principes démocra-



Les députés, dont certains ici lors de la séance d'hier, réussiront-ils à faire respecter la régularité des questions orales au gouvernement ?

tiques. L'Assemblée nationale doit constituer la vitrine de la société gabonaise : un modèle de courtoisie, de patriotisme, de démocratie participative, la tribune par excellence des débats républicains..."

Voici le décor planté. D'aucuns s'attendaient donc à ce que la pratique des questions orales au

gouvernement, bel et bien prévue par la Constitution, démarre quelques semaines seulement après l'ouverture de la session. Vu que cette pratique, plutôt régulière lors des toutes premières sessions ordinaires de la présente Législature, était très appréciée des populations. Parce qu'elle présente un double avantage.

Autant elle permet aux députés d'exprimer publiquement les préoccupations de leurs électeurs, autant elle donne l'occasion au gouvernement d'expliquer certaines choses, parfois à l'origine de tel ou tel autre manquement. C'était sans doute l'esprit ayant animé le constituant...

Malheureusement, on a constaté qu'en dépit de la bonne volonté des députés à pérenniser cette pratique, elle a été brusquement suspendue pendant une longue période. Cela, sans qu'une raison officielle ne soit avancée pour justifier cette suspension que certains ont présenté en son temps, comme étant la violation d'une disposition constitutionnelle (art. 61). Certains, parmi les députés, avaient même accusé, à tort ou à raison, le gouvernement de frilosité...

D'où la question de savoir si cette fois sera la bonne, quant à la régularité de cette pratique. La Constitution parle désormais de "chaque mois".